

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES**

**Séance du 25 Mai 2020**

**Nombre de  
conseillers**

- en exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0
- vote pour :	15
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	20/05/20

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à 18 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire

**Etaient présents :** BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

**Etaient absents/excusés :**

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°  
CM.25052020-04

**OBJET**

Versement d'une indemnité de fonction au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et avec effet au 01 Juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population (500 à 999) : Taux maximal en % de l'indice 1027 (40.3 %)

Compte tenu de l'importance démographique retenu pour les élections municipales en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à savoir, 540 habitants, le conseil municipal décide d'allouer le taux de 29 % de l'indice 1027 .

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 25 Mai 2020.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 26/05/2020  
et publication ou  
notification  
du 26/05/2020*

Le Maire,  
Guy LACOUT.

